



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES 2025

visa ligue le 03/09/2025 sous le N°53

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA 2025

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et l'Association « RALLYE de PONT-L'ÉVEQUE » R.P.L'E organisent

le 9^{ème} RALLYE REGIONAL de PONT-L'ÉVEQUE

le dimanche 07 Décembre 2025 sous les présidences d'honneur de :

M. Pierre RAGUES.....Président de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Jean-Claude LEFORESTIER.....Réfèrent FFSA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Yves DESHAYESMaire de PONT-L'ÉVEQUE
M. David POTTIER.....Maire de LE BREUIL EN AUGE
M. Sylvain MARIE.....Maire de Le TORQUESNE
Mme Anne-Marie SAMSON.....Maire de PIERREFITTE-en-AUGE
M. Joël LEBRUN.....Maire de SAINT-HYMER
M. Laurent MAYEUX.....Maire de MANERBE
M. Thierry LESQUERBAULT.....Maire de FORMENTIN

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa
Ouverture des engagements :dès parution du règlement
Clôture des engagements :le lundi 24 novembre 2025 à 0h
Remise du carnet d'itinéraire :le 06 décembre 2025 de 8h30 à 17h
.....Bar PMU le Trotteur, 11 place Jean Bureau à Pont-L'Évêque
Dates et heures des reconnaissances :le 06 décembre 2025 de 9h à 18h
Vérifications des documents :le 06 décembre 2025 **de 9h à 17h** dernier délai
.....sur heure de convocation à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Vérifications des voitures : le 06 décembre 2025 **de 9h30 à 17h30** dernier délai
.....sur heure de convocation à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Parc fermé :le samedi 06 décembre 2025 à partir de 10h, Place du Maréchal Foch, 14130 – Pont-L'Évêque
..... Parc gardé la nuit
Heure de départ du parc fermé .. le 07 décembre 2025 à **7h45, (15 mn après le dernier VHC)** Place du Maréchal Foch
.....14130 Pont-L'Évêque
P.C. Course : le 06 décembre 2025, 18 rue Thouret, Espace Public Numérique – Pont-L'Évêque
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :le 06 décembre 2025 à 16h, 18 rue Thouret Salle Jaune, Pont-L'Évêque
Publication des équipages admis au départ : le 06 décembre 2025 à **19h**
.....affichage au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des heures et ordre des départsle 06 décembre 2025 à **19h**
.....au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des résultats partiels : le 07 décembre 2025, affichage Podium place Maréchal Foch et au P.C. Course
Arrivée :Place du Maréchal Foch, puis mise en Parc fermé des véhicules
Vérifications finales : le 07 décembre 2025 au Garage LESNIS rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
.....Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : sur Podium d'arrivée et au P.C. Course , affichage, 30 mn après l'arrivée du
.....dernier concurrent
Remise des prix :...salle marché couvert le 07 décembre 2025, 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE- [mail. asabouclesdeseine@orange.fr](mailto:asabouclesdeseine@orange.fr) - msaussaye@wanadoo.fr

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine en qualité d'organisateur administratif et l'Association « Rallye de Pont-L'Evêque » R.P.L.'E en qualité d'organisateur technique organisent le 9^{ème} Rallye Régional de Pont-L'Evêque, le dimanche 07 décembre 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le : /2025, sous le numéro : et par la FFSA sous le permis d'organiser le : /2025, sous le numéro :

visa FFSA le 03/09/2025 sous le N° 660

Comité d'Organisation

Présidents : Martial Saussaye ASA Boucles de Seine – Philippe Martin « Association Rallye de Pont-L'Evêque »

Secrétariat du Rallye : Salle Espace Public Numérique, 18, rue Thouret 14130 - Pont-L'Evêque

Téléphone : 02 31 64 94 49

Permanence du Rallye sportifs : ..salle Jaune 18, rue Thouret à Pont-L'Evêque, samedi 06 décembre 2025 de 16h à 19h

.....et dimanche 07 décembre 2025 de 7h à la fin du rallye

Permanence P.C. Course :Espace Public Numérique dimanche 07 décembre 2025 de 7h à la fin du rallye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président.....13/03-9367.....Claude CHRISTEL

.....13/18-9383.....Jacques LE GALL

.....13/18-12643.....Jacques DE LARIVIERE

Directeur de Course Général P.C. :13/18-196080.....Alain OVIEVE

Directeur de Course Adjoint P.C et VHC.....13/07-3638.....Lucien VARANGLE

Tricolore.....13/11-35065.....Christian BOUCHARD

Damier.....13/18-48035.....Francis GROUD

Directeur de Course Adjoint P.C./ES. 1.3.....13/09-3828.....Hervé LARUE

Directeur de Course Adjoint stagiaire P.C./ES 2.4.....13/18-4913.....Jacques FOURRIER

D.C. administratif P.C.....13/03-20414.....François JARDIN

Ligne Riverains et Abandons P.C.....N.L.....Sylvie JARDIN

Médecin E.S. 1.3.....Dr Denis PETERS

Médecin E.S. 2.4.....Dr Michel ZARB

Commissaire Technique A Responsable.....13/18-2364.....Jean-Pierre FOURRE

Techniques.....13/06-18219.....Jacques SALENNE

.....13/18-236179.....William BLOT

stagiaire13/18-179744.....Xavier LEFEBVRE

Technique V.H.C + Modernes.....13/03-5641.....Francis BALLENGHIEN

Relations Concurrents Modernes :13/14-192480.....Virginie LENGLINE

V.H.C.....13/11-34860.....Claire LEBRUN

Autorité/Président ASA Boucles de Seine/Organisation administrative.....13/11-7658.....Martial SAUSSAYE

Autorité/Président Association Rallye Pont-L'Evêque/Organ. technique.....13/18-2787.....Philippe MARTIN

Informatique résultats : Chrono-Live12/05-38611.....Stéphane MONTFORT

Directeur Course E.S. 1.3.....13/03-113016.....Sébastien DEUIL

Adjoint Directeur de Course E.S. 1.3.....13/18-8072.....Jean-Michel GUEGAN

Chronométrateurs : Départ E.S. 1.3.....13/17-123698.....Sylvain COUEDON

Départ Adjoint E.S. 1.3.....13/17-228506.....Christine COUEDON

Arrivée E.S. 1.3.....13/11-318382.....Katia DE JONG

Arrivée Adjoint **stagiaire E.S. 1.3**.....13/11-144674.....Stéphane BIDAULT

Directeur Course E.S. 2.4 :13/15-34725.....Jean-Denis JOSSE

Adjoint Directeur de Course E.S. 2.4.....13/18-142485.....Claude ROJ

Main courante E.S. 2.4.....13/18-54390.....Béatrice JOSSE

Chronométrateurs : Départ E.S. 2.4.....13/18-3346.....Arnaud LEBAILLIF

Départ Adjoint E.S.2.4.....13/18-342509.....Agnès FERAY

Arrivée E.S.2.4.....13/18-257520.....Dominique RIVIERE

Arrivée adjoint E.S. 2.4.....en attente

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} rallye régional de Pont-L'Evêque

- compte pour la COUPE de FRANCE 2026, Coeff.2
- le Championnat de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Aucune convocation ne sera envoyée - **Les heures de convocation aux vérifications administratives** seront publiées sur le site internet de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.fr « Rallye régional de Pont-L'Evêque »

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.fr « Rallye régional de Pont-L'Evêque »

Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome, 14130 – Pont-L'Evêque. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} rallye régional de Pont-L'Evêque doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **24 Novembre 2025 à 0 h**.

ASA BOUCLES de SEINE – 119, Chemin Les Engendries 14130 – COQUAINVILLIERS- Email : asabouclesdeseine@orange.fr msaussaye@wanadoo.fr	Tél. 06 07 55 07 70 – 06 12 23 42 08
---	--------------------------------------

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum y compris les V.H.C.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :640 €

3.1.12P. La demande d'engagement **ne sera acceptée** que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement** (Règlement en espèces : le **chèque d'engagement** sera rendu aux vérifications) – **Si aucun règlement n'est joint, vous serez reporté systématiquement sur « LISTE D'ATTENTE »**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

L'assistance sera autorisée Z.A. de Launay, Z.A. du Grief.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (frais de remise en état à leur charge).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire « RAGUES » devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (Emplacement exclusivement réservé à l'Organisateur) et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye régional de Pont-L'Evêque représente un parcours total de 115,9 km.

Il est divisé en 2 étapes de 2 sections. - Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,5 km.

Les épreuves spéciales sont E.S. 1-3 : longueur de 11,5 km - E.S. 2-4 : longueur de 7,8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 06 décembre 2025 de 9h à 18h. Des contrôles inopinés seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif et/ou technique lui fera perdre le bénéfice de ses prime et/ou coupe.

Coupes et prix seront distribués.

Classement scratch

1 ^{er}	320€
2 ^{ème}	285€
3 ^{ème}	260€
4 ^{ème}	240€
5 ^{ème}	220€

Classes :

1 ^{er}	320€
2 ^{ème} (de 6 à 10 partants).....	260€
3 ^{ème} (de 11 à 15 partants).....	210€
4 ^{ème} (plus de 15 partants).....	110€

- Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement scratch)
- 100 partants : 100% des prix – 88 partants : 88% des prix – 64 partants : 64% des prix etc...
- Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués en tenant compte de la répartition ci-dessus (sauf pour les 10 premiers du scratch, si plus de 10 partants dans le Groupe concerné)

Equipage 100% féminin : 1^{ère} : 200€ + coupe – 2^{ème} : 100€ + coupe

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours suivant l'épreuve.

Commissaires : Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP, (Signature obligatoire en personne du listing de présence le matin de l'épreuve pour remise de radio et extincteur au responsable des commissaires de chaque E.S. et décompte de vos points Challenge Ligue)

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE – mail. asabouclesdeseine@orange.fr - msaussaye@wanadoo.fr

10.2P – CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 35 classes suivantes seront récompensées sans regroupement comme ci-dessous.

10.1.2P – Classement par classes.-

Les 35 classes suivantes seront récompensées :

N1- N2 – N2Série – N3 – N4 -----

F211 -F212 – F 213 – F214 – F215 -----

A5-A5K - A6–A6K - A7–A7K – A7S – A8

R1 – R2 – R2J – R3 – R4 - R5 -----

Rally2 – Rally2 kit - Rally3 - Rally4 – Rally5 -----

RGT/FRGT– GT+ - GT10 – GT9 -----

FRC – FR6 -----

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*